

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 03 décembre 2025

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Christophe DELORD, André FERRAND, Serge MERCIER, Simon PLENET, Serge RAULT, Gilles VIAL, Diane VIGIER

Elus excusés : Frédéric DUBOUCHET, Philippe GENTY, Thierry KOVACS, Claudine PERROT-BERTON, Luc THOMAS.

Techniciens présents : Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Julien VIZET.

Lieu : Davézieux (locaux de Annonay Rhône Agglo)

Horaires : 9h à 11h

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Validation de l'ordre du jour du bureau
- Point agenda
- Point général sur les projets d'EnR, plus particulièrement photovoltaïque au sol et agri-voltaïsme, ainsi que sur l'avancement des documents cadres
- Présentation de la comparaison des PCAET des EPCI
- Présentation de la solution Web-SIG Lizmap
- Points divers

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du précédent bureau syndical est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent bureau est approuvé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 7 janvier 2026 à 9h00 dans les locaux du SMRR à Vienne**. Pour rappel, la conférence transports mobilités qui devait se tenir à la suite du bureau de décembre a été reportée en 2026, SNCF Réseaux ne pouvant pas se mobiliser à cette période.

Le prochain **conseil syndical** aura lieu **le mercredi 28 janvier à 18h30 à Andancette** avec comme principal ordre du jour le vote du budget 2026 et la présentation du rapport d'activités 2025.

Pour information, se tiendra le **mercredi 20 mai à 18h30 (lieu à définir)**, le **conseil syndical** d'installation des nouveaux élus.

Concernant les partenariats extérieurs, se tiendra le **vendredi 12 décembre l'assemblée générale Urbalyon**.

Concernant les interventions en EPCI, le **jeudi 8 janvier à 9h00 à Davézieux**, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône présentera le bilan à 6 ans lors du **bureau des maires d'Annonay Rhône Agglo**.

Concernant l'économie, le **mercredi 20 mai à 17h00 (lieu à définir)** se tiendra la restitution et point d'avancement sur la feuille de route issue de l'atelier des territoires (**en amont du conseil syndical**).

Concernant l'habitat : Les résultats de l'**étude sur la (non) densification** et de l'**étude sur les marchés immobiliers** seront présentés lors de la **conférence de l'habitat prévue le 5 décembre à Epinouze de 9h à 13h**.

Concernant les mobilités, le **mardi 9 décembre à Paris** se tiendra une rencontre portant sur les **enjeux du pont de Serrières Sablons** au ministère des transports.

Concernant l'environnement, il y aura le 16 décembre à 9h30 la journée de restitution à mi-parcours de l'**AMI LifeBiodiv Fedescot** pour l'intégration de la biodiversité dans les Scot avec une intervention du directeur du SMRR pour présenter les actions en faveur de la biodiversité mises en place par le SMRR ces dernières années.

Concernant l'eau, la **CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence** se déroulera le 15 décembre à 14h30.

[POINT GENERAL SUR LES PROJETS D'ENR, PLUS PARTICULIEREMENT PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET AGRIVOLTAÏSME, AINSI QUE SUR L'AVANCEMENT DES DOCUMENTS CADRES

Adeline Menneron présente l'avancée des documents cadres ainsi que l'analyse des projets d'EnR PA/PC.

Avancée des documents cadres :

Introduction du sujet en rappelant qu'une délibération d'avis défavorable avait été prononcée en bureau de mars et juillet dernier sur les propositions de documents cadres. Celle-ci met en avant la différence dans la méthodologie déployée pour l'établissement des documents, l'absence de prise en

compte des politiques de planification locale, conflits avec les enjeux économiques et environnementaux.

L'élaboration de ces documents avance à des rythmes différents, à ce jour nous constatons pour chaque département :

- En Ardèche, après la phase de consultation, finalement 239 ha repérés contre 202 ha au préalable. Arrêt programmé au 1^{er} trimestre 2026.
- En Isère, finalement 513 ha contre 660 ha au préalable (retrait des espaces U et AU, suppression de zones à protection forte, intégration des ZAEnr). Arrêté du Préfet prévu fin 2025.
- Dans la Loire, pas de modifications. Le document cadre est rentré en vigueur le 05/09/2025.
- Pour le Rhône, l'arrêté du Préfet est prévu pour cet hiver.
- Enfin, pour la Drôme, la phase de consultation est ouverte depuis le 19 décembre jusqu'au 15 janvier par voie électronique.

Analyses des projets d'EnR PA/PC :

Adeline rappelle que depuis 2019, nous avons été consultés à deux reprises pour des projets de PV au sol (Serpaize 2024 et Estrablin 2025).

Pour rappel, les projets de PV au sol ou d'agrivoltaïsme sont instruits par les services de l'Etat. Les syndicats mixtes porteurs de SCOT doivent être consultés pour ces projets soumis à évaluation environnementale en application de l'art R423-9 du CU.

Les projets PV au sol compatibles dans document cadre sont soumis à avis simple de la CDPENAF. Les projets agrivoltaïsmes hors document cadre sont soumis à avis conforme de la CDPENAF.

Rappel sur ce que dit le SCOT :

Le **Scot n'est pas favorable aux centrales PV au sol** sur les zones cultivées ou classées en zonage agricole sur les PLU afin de maintenir l'agriculture pérenne.

Pour rappel : (Extrait du Scot P157 du DOO) « *L'implantation d'installations de production d'énergie solaire au sol est interdite sur toute terre de production agricole (y compris les jachères déclarées à la PAC) et, plus précisément, sur tout terrain situé en zone agricole d'un PLU, ou sur tout terrain cultivé ou pâturé dans une commune non couverte par un PLU.* »

Sur les espaces à enjeux environnementaux

Concernant, la protection des ZNIEFF de type 1, le Scot (p123 du DOO) est strict. *Le Scot spécifie que dans le cadre de la mise en œuvre de projets structurants permettant de répondre aux enjeux de production d'énergies renouvelables, une réflexion intégrant les différents enjeux.*

Des projets d'agrivoltaïsme sont en réflexion sur le territoire. La mise en place des documents cadres pousse les développeurs à se tourner vers l'agrivoltaïsme :

- Saint-Jeure-d'Ay 2025 (consultation non officielle – demande de position du SMRR) projet d'implantation de 10 ha en agrivoltaïsme ombrières pour pâturage au sud du bourg de la commune.
- Saint-Romain-d'Ay 2025 (pas encore consulté) projet d'implantation de 15 ha en agrivoltaïsme ombrières possiblement avec pâturage
- Cour-et-Buis 2025 (consultation non officielle) projet d'implantation de 20 ha en agrivoltaïsme ombrières pour pâturage au nord du bourg de la commune.

Plusieurs chambres d'agriculture comme celles de l'Ardèche et de l'Isère ont établi des chartes et mis en place des formations à destination des agriculteurs.

Aujourd'hui, il existe très peu de données sur les parcs photovoltaïques au sol et sur l'agrivoltaïsme. Notons toutefois que l'IGN met à disposition une base de données nationale pour recenser les installations photovoltaïques au sol. Pour l'agrivoltaïsme, l'ADEME met à disposition un observatoire agrivoltaïsme, qui aujourd'hui ne recense rien sur notre territoire.

Afin d'anticiper et d'encadrer le développement des EnR sur le territoire, il serait nécessaire demain de :

- Définir une **doctrine Rives du Rhône** sur le développement des EnR sur le territoire. Doit permettre de se positionner plus facilement sur les projets EnR. Identifier les **partenaires** pour définir cette doctrine et aider à mieux comprendre les enjeux et impacts liés au projets d'EnR.
- **Anticiper** l'explosion potentielle du nombre de **projets dits agrivoltaïques** en lien avec un encadrement plus strict par la loi du photovoltaïque au sol.
- Identifier les prescriptions et recommandations complémentaires à ajouter dans le **Scot** dans le cadre de la **modification**.
- S'assurer d'avoir **connaissance des projets le plus en amont** possible, notamment en s'appuyant sur les maires.
- Se rapprocher des partenaires pour **connaître leur positionnement** vis-à-vis du photovoltaïque au sol et de l'agrivoltaïsme (DDT, Chambres d'agriculture).
- **Parler d'une voix** face au morcellement administratif du territoire et à la multiplication d'acteurs avec des positionnements et doctrines qui ne sont pas similaires (5 DDT, 5 chambres d'agriculture, 5 CDPENAF).

[PRESENTATION DE LA COMPARAISON DES PCAET DES EPCI

Adeline Menneron présente l'analyse et la comparaison des actions des différents PCAET.

[PRESENTATION DE LA SOLUTION WEB-SIG LIZMAP

Julien Vizet présente un outil de web-SIG, LIZMAP.

Lizmap est une application web pour la cartographie. Elle permet la visualisation et le partage de données géographiques, comme des images ou des données vectorielles.

Les accès Lizmap sont limités, en fonction de votre profil, vos droits peuvent être différents. (visualisation des données, édition des cartes, édition des données, export des données...)

Pourquoi utiliser une telle solution :

- Rapport triennal :
 - Mise à disposition de la BD OccSol et des cartographies aux communes pour l'élaboration de leur rapport triennal.

- Production de cartes de manière autonome par les utilisateurs.
- Remontée des erreurs de la BD OccSol pour correction par le SMRR.
- Mise à disposition des cartographies et bases de données du SMRR
 - Pour les PLU(i) / Pour les projets des communes et EPCI.
- Production de cartes de synthèse.
- Mise à disposition de cartes en lien avec l'étude sur la (non) densification.
- Téléchargement de données directement par l'utilisateur sans devoir passer par le SMRR.
- Possibilité de donner l'accès aux données uniquement à quelques utilisateurs (élus SMRR, techniciens EPCI, élus EPCI, élus et techniciens communes, BE, services de l'Etat, autres partenaires...).

Les avantages d'un tel outil :

- Des données du Scot partagées en ligne un peu comme Google Maps (aussi bien sur ordinateur que sur mobile).
- Des possibilités de mise en forme très importantes (pas mal de données à valoriser, notamment en lien avec le bilan à 6 ans du Scot).
- Vers moins de cartes papier. Tout en donnant la possibilité à l'utilisateur d'imprimer lui-même en zoomant sur la zone concernée.
- Possibilité d'éditer des données (par exemple : ajouter des remarques cartographiquement) pour faciliter le traitement des retours des partenaires.
- Formation très légère si on connaît déjà QGIS.
- Solution compatible avec les outils déjà présents au SMRR.
- Pourrait être intégré directement sur le site internet de notre structure.

Budget :

Le SMRR paye actuellement pour une licence ArcGis (logiciel SIG) pour 3000 € par an (fortes augmentations annuelles ces dernières années). Le SMRR va passer sur un logiciel gratuit l'an prochain, ce qui permettra de compenser la souscription à l'outil de web SIG).